

GROUPE FLO

Société Anonyme

Tour Manhattan

5/6 Place de l'Iris

92095 - LA DEFENSE CEDEX

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
185, avenue Charles de Gaulle
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

FIDAUDIT
Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 LA DEFENSE CEDEX

GROUPE FLO

Société Anonyme
Tour Manhattan
5/6 Place de l'Iris
92095 - LA DEFENSE CEDEX

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiants de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Personne concernée : Société Financière Flo, actionnaire

Nature, objet et modalités de la convention :

Deux prêts d'actionnaire respectivement consentis à la Société le 22 juin 2015 pour 24.1 M€ et le 22 décembre 2015 pour 2.3 M€ par la société Financière Flo. Le montant total des prêts accordé est de 26 400 000 euros.

Rémunération : intérêt au taux annuel égal au taux d'intérêt applicable au titre du Contrat de Crédits du 11 octobre 2012 tel que modifié, majoré de 2%, étant précisé que cet intérêt est capitalisé annuellement.

Condition de remboursement (Maturité) : subordination de ces prêts aux créances des banques participantes au Contrat de Crédits du 11 octobre 2012 tel que modifié et au crédit de financement d'investissements du 22 janvier 2015, en vertu de laquelle le paiement et le remboursement de toutes sommes dues au titre des prêts d'actionnaire seront subordonnés au complet paiement et remboursement de toutes sommes dues au titre des Crédits, selon les termes de la convention de subordination.

Au titre de l'exercice clos le 31 12 2015, la société a comptabilisé une charge financière de 668 027 €. Ces intérêts ont été capitalisés. Le solde des prêts au 31 12 2015, s'élève donc à 27 068 027 €.

Autorisation préalable du conseil d'administration : par délibération du 15 juin 2015 (24,1 M€) et du 22 décembre 2015 (2.3 M€).

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Après examen des besoins en trésorerie au 15 juin 2015 et au 22 décembre 2015, le Conseil d'Administration a autorisé ces prêts, octroyés par son actionnaire de référence, afin de renforcer la trésorerie du Groupe.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 12 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes,

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Philippe SOUMAH

FIDAUDIT

Membre du réseau Fiducial



Bruno AGEZ